

## BP CCAS 2025

### NOTE DE PRESENTATION

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe a modifié l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes.

Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes > 3500 habitants, et par conséquent au CCAS (article L2313-2 CGCT).

La présente note répond donc à cette obligation, elle sera consultable sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif est l'acte fondamental de la gestion du CCAS car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget primitif est à la fois un acte de prévision et d'autorisation :

- Acte de prévision car il constitue un programme financier évaluatif des dépenses à réaliser et des recettes à encaisser sur une année
- Acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel l'ordonnateur est autorisé à engager les dépenses et à encaisser les recettes votées par le conseil d'administration.

Cette année, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Mably a voté son budget le 24 mars 2025.

Il a été élaboré sur les bases du débat portant sur les orientations budgétaires tenu le 24 février 2025.

S'agissant d'un exercice de fin de mandat, l'année 2025 ne présente pas de nouvelles orientations politiques mais s'inscrit dans la continuité des actions engagées avec essentiellement cette année :

- Le renouvellement de la convention quadripartite avec le Centre Social de Mably, le Département de la Loire, la CAF de la Loire et la commune de Mably pour la période 2025-2028,
- La poursuite des travaux relatifs à la refonte de l'aide financière facultative « aide alimentaire » menés conjointement par la commission Cohésion Sociale et les administrateurs élus et nommés du Conseil d'Administration du CCAS, en lien direct avec l'ouverture de l'épicerie sociale et solidaire le 1<sup>er</sup> septembre 2025 dans ses nouveaux locaux situés place Verdun dans le bourg de la commune,

- La poursuite des travaux relatifs à la définition et mise en œuvre des actions collectives en direction des seniors menés par le groupe de travail Développement des politiques gérontologiques et de santé,

- La poursuite de la réflexion dans le champ de la santé face à la menace qui pèse sur la maison de santé pluridisciplinaire à la suite du départ en 2024 de deux médecins généralistes non remplacés à ce jour.

Le budget primitif 2025 s'équilibre à 400 520,05 € dont 385 032,30 € en fonctionnement et 15 487,75 € en investissement.

### La section de fonctionnement

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et aux interventions du CCAS.

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2025 s'élèvent à 385 032,30 euros.

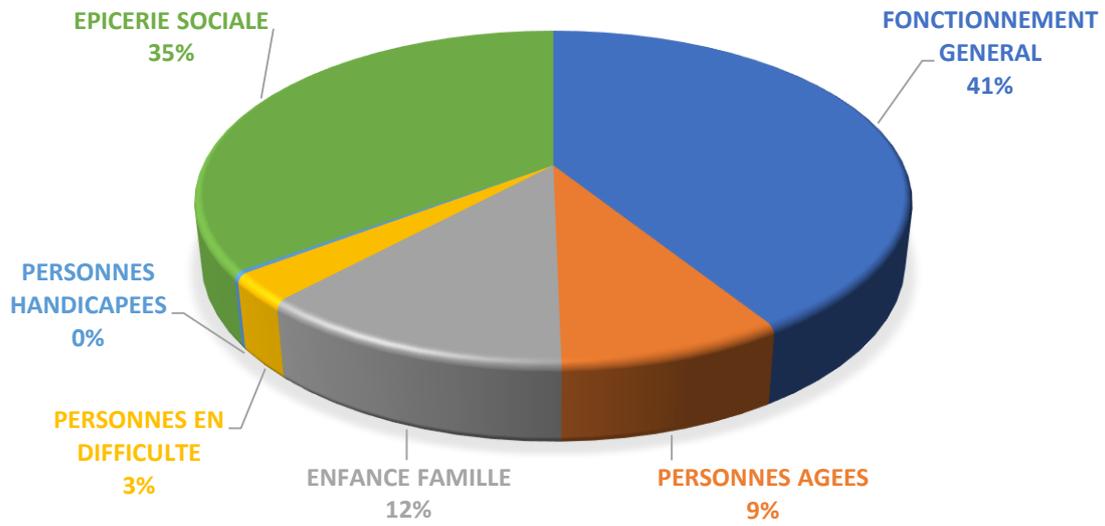
DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
	BP 2025		BP 2025
011 - Charges à caractère général :	72 000,00	002 - Résultats :	1 272,30
012 - Charges de personnel :	119 775,00	013 - Atténuations de charges :	
65 - Autres charges de gestion courante :	190 789,30	74 - Dotations et participations :	376 000,00
		75 - Autres produits de gestion courante :	7 000,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>382 564,30</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>384 272,30</b>
042 - Dotations aux amortissements :	2 468,00	042 - Amortissements des subventions :	760,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 468,00</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>760,00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>385 032,30</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>385 032,30</b>

Le budget est décliné et suivi en 6 thématiques d'actions :

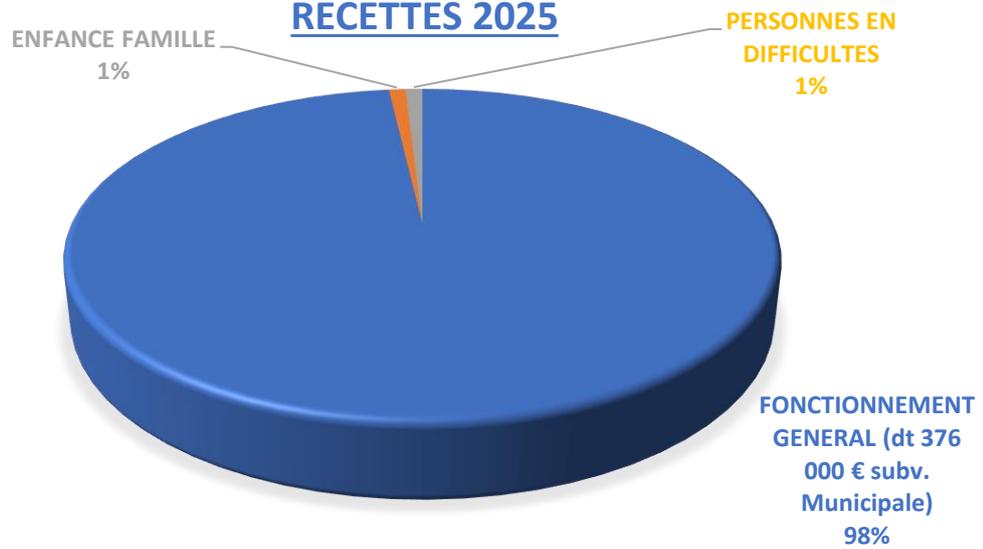
#### BUDGET PREVISIONNEL 2025 PAR THEMATIQUES - section fonctionnement

THEMATIQUES	DEPENSES 2025	%	THEMATIQUES	RECETTES 2025	%
<b>FONCTIONNEMENT GENERAL</b>	158 344,00 €	41,12	<b>FONCTIONNEMENT GENERAL (dt 376 000 € subv. Municipale)</b>	378 032,30 €	98,18
<b>PERSONNES AGEES</b>	33 000,00 €	8,57			
<b>ENFANCE FAMILLE</b>	46 800,00 €	12,15	<b>ENFANCE FAMILLE</b>	3 500,00 €	0,91
<b>PERSONNES EN DIFFICULTE</b>	10 600,00 €	2,75	<b>PERSONNES EN DIFFICULTES</b>	3 500,00 €	0,91
<b>PERSONNES HANDICAPEES</b>	1 100,00 €	0,29			
<b>EPICERIE SOCIALE</b>	135 188,30 €	35,11			
<b>TOTAL</b>	<b>385 032,30 €</b>	100,00	TOTAL	<b>385 032,30 €</b>	100,00

## DEPENSES 2025



## RECETTES 2025



## La section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipements. Il s'agit des immobilisations.

Ces dépenses sont financées par les dotations aux amortissements provenant des ressources de la section de fonctionnement ainsi que des excédents antérieurs reportés.

Le budget de la section d'investissement pour 2025 s'équilibre à la somme de 15 487,75 euros :

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
	BP 2025		BP 2025
001 - Solde d'investissement :		001 - Solde d'investissement :	9 619,75
21 - Immobilisations corporelles :	9 927,75	10 - Réserves ( <i>Affectation du résultat</i> ) :	400,00
RAR	1 800,00		
27 - Autres immobilisations financières	3 000,00	27 - Autres immobilisations financières :	3 000,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>14 727,75</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>13 019,75</b>
040 - Amortissements des subventions :	760,00	040 - Dotations aux amortissements :	2 468,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>760,00</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 468,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>15 487,75</b>	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>15 487,75</b>